

REGLEMENT DU JEU « #DISBONJOUR »

SOCIETE ORGANISATRICE

Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine (CRT NA)
Association Loi 1901 dont le siège social est situé 4, place Jean Jaurès 33000 BORDEAUX
représentée par sa Présidente Régine MARCHAND et son Directeur Général, Michel
DURRIEU
N° SIRET 778 071 183 00041

CONDITIONS DE PARTICIPATION / DEROULEMENT DU JEU

Le jeu débute le 01/05/2020.

Ce jeu est accessible sur Internet via l'URL: <https://www.nouvelle-aquitaine-tourisme.com/fr/campagne/solidarite-tourisme-disbonjour>

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France ou à l'étranger.

Pour participer, il faut :

1. Se rendre sur <https://www.nouvelle-aquitaine-tourisme.com/fr/campagne/solidarite-tourisme-disbonjour>
Compléter et valider le formulaire en remplissant nom, prénom et adresse mail, et accepter le présent règlement pour valider l'inscription au jeu.
L'inscription à la newsletter du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine n'est pas obligatoire pour participer au jeu.
2. Cliquer sur le bouton « Valider » pour commencer à jouer à **#DISBONJOUR**
3. Le joueur doit réaliser une vidéo de 5 secondes maximum dans laquelle il va dire "bonjour" dans la langue de son choix, puis la déposer avant le 15 juin 2020 sur la plateforme qui lui est proposée.
Il peut utiliser la mise en scène de son goût et éventuellement utiliser des accessoires identitaires aux destinations de la Nouvelle-Aquitaine !
4. Une fois déposée la vidéo sur la plateforme, le joueur devra indiquer sa nationalité et préciser à quelle destination de Nouvelle-Aquitaine il souhaite adresser son « bonjour ». Il peut s'il le désire rajouter quelques mots ;
5. Il devra ensuite valider sa participation en appuyant sur le bouton « valider »
6. A partir du 16 juin 2020, un vote sera proposé sur la page du jeu-concours pour sélectionner les 30 meilleures vidéos et ainsi faire partie de notre campagne officielle « Pour continuer de dire Bonjour ».
Il sera admis qu'un vote par jour par personne pour les participants de son choix.
7. L'internaute peut aussi partager sur facebook sa participation en cliquant sur « Partager sur Facebook ».

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Du 16 juin au 15 juillet 2020, l'ensemble des vidéos postées seront soumises au vote du public. Les 30 vidéos ayant obtenu le plus de votes feront partie de notre campagne officielle « Pour continuer de dire Bonjour » et recevront une dotation en fonction de leur classement. Il ne sera admis qu'un seul gagnant par famille, même nom, même adresse mail.

DOTATIONS

Le jeu est doté de plusieurs lots, qui seront attribués aux 30 gagnants désignés par le public. La liste des lots est la suivante :

- **1^{er} prix** : un séjour de 6 jours / 5 nuits pour 2 adultes et 2 enfants en Nouvelle-Aquitaine d'une valeur approximative de 900 €
- **2^{ème} et 3^{ème} prix** : un repas dans un restaurant gastronomique pour deux personnes en Nouvelle-Aquitaine, d'une valeur approximative de 200 €
- **27 autres prix** composés d'un Guide du Routard "Tèrra Aventura – Nouvelle-Aquitaine" en français ou d'une bouteille de vin. Valeur approximative de 35 €.

Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérent à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnants. Il les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour en bénéficier. Les gagnants recevront leur dotation par courrier postal.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants non tirés au sort.

Les gagnants devront répondre dans les sept (7) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes.

Faute de réponse dans ce délai, le gagnant sera déchu de sa dotation et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation. Dans cette hypothèse, le prix sera perdu et acquis par l'organisateur.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur dotation ne leur sera pas attribuée et sera acquis par l'organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition de la dotation par l'organisateur.

Les modalités d'utilisation de la dotation seront donc indiquées dans le courrier électronique avisant les gagnants, la durée de validité de la dotation.

En cas d'impossibilité pour l'organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, l'organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente.

LIMITE DE RESPONSABILITE

Le CRT NA ne saurait être tenu responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses, de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu «**#DISBONJOUR**» se fait sous son entière responsabilité.

Par ailleurs, le CRT NA s'engage à utiliser les vidéos sélectionnées uniquement dans le cadre de sa campagne de communication « Pour continuer de dire Bonjour ».

EXCLUSION OU CESSATION PREMATURÉE DU JEU

Le CRT NA se réserve le droit d'exclure du jeu sans préavis tout participant suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation.

Le CRT NA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, le CRT NA se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français, à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

4 place Jean Jaurès

CS31759

33074 BORDEAUX Cedex

FRANCE

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'inscription de vos coordonnées vous permet de jouer à «**#DISBONJOUR**», jeu organisé par le CRT NA.

Les organisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel :

- La loi "informatique et libertés" n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018,
- Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (« le règlement européen sur la protection des données » ou RGPD).

La durée de conservation des données à caractère personnel est strictement limitée à leurs finalités de collecte, la promotion du tourisme en Nouvelle-Aquitaine par le CRT NA. Les données à caractère personnel sont systématiquement supprimées du fichier constitué via ce jeu trois (3) ans après le dernier contact avec la personne concernée (notamment via un clic sur un article de newsletter, une réponse à un questionnaire électronique).

À tout moment, vous pouvez vous désabonner la newsletter du CRT NA. Vos coordonnées seront alors effacées de la base de données du CRT NA.

À tout moment, vous pouvez demander accès à vos données et exercer vos droits de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant : dpo@na-tourisme.com.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si le CRT NA ne vous répond pas malgré vos relances. En France, il s'agit de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par le CRT NA qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur le site.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute information ou question, vous pouvez à tout moment contacter le CRT NA à l'adresse suivante : laredaction@na-tourisme.com en précisant dans l'objet du mail : **Jeu #DISBONJOUR**